

Règlement général du Raidy To Go

Informations générales

Le règlement d'un événement vise à fixer les règles de fonctionnement. L'inscription au RAIDY TO GO entraîne de fait l'acceptation des modalités suivantes. Cependant, le règlement peut voir certains de ses points être modifiés selon l'évolution de l'organisation et adaptés en fonction des conditions de chaque étape.

Article 1 : Organisation

Le « RAIDY TO GO » est un événement organisé par l'UFOLEP Ile-de-France, qui se déroulera du 17 au 31 juillet 2012.

Un des objectifs du raid consiste à respecter les grands principes du développement durable en minimisant les impacts sur l'environnement.

Ce raid s'inscrit dans le respect de l'éthique sportive, de la nature et du respect de l'environnement. Chaque participant s'y engage personnellement.

Article 2 : Les épreuves

2.1 Nature des parcours

La nature des parcours du RAIDY TO GO sera variée. Nature, chemin, routes, sur l'eau, en l'air, tous les déplacements doivent être envisagés par les concurrents. Chaque étape comprendra au moins 3 pratiques différentes et une distance à parcourir entre 25 et 55 km. Les itinéraires ont été tracés pour favoriser le plaisir de la pratique et le dépassement de soi, tout en assurant la sécurité des équipes. Les organisateurs se donnent le droit de modifier les parcours en cas de conditions climatiques nuisibles au bon déroulement de l'épreuve. Les itinéraires seront tenus secrets par les organisateurs jusqu'au jour du départ. Les concurrents seront informés, avant leur inscription définitive, des sports qu'ils devront maîtriser pour participer au raid.

L'allure de la progression des équipes n'est pas imposée par l'organisateur. Cependant, pour des contraintes liées à l'organisation, la fin des épreuves est fixée à 17h00 (hors épreuves nocturnes).

2.2 Contrôle des passages (CP)

Les équipes devront obligatoirement respecter les tracés et les itinéraires imposés par les organisateurs. Durant les épreuves d'orientation, les équipes seront libres d'évoluer selon leur volonté. Les contrôles des passages se matérialisent par des balises (toutes différentes). A chaque balise, l'équipe devra valider son passage.

Pour certaines épreuves, des heures butoirs seront fixées à certaines balises pour limiter les trop grands retards. Le passage au CP est une règle de sécurité de base nous permettant de vérifier la présence de tous les concurrents sur le parcours.

Certains contrôles et certains passages sont sécurisés par des « stoppeurs ». Leur rôle est d'assurer votre sécurité lors des passages de routes ou intersections dangereuses. Chaque concurrent se doit de respecter le code de la route et les consignes des stoppeurs sous peine d'élimination directe. L'organisation tient à préciser que les concurrents ne sont nullement prioritaires faces aux autres véhicules ou aux autres usagers des voies empruntées.

2.3 Ravitaillement

Les concurrents s'élanceront chaque matin avec un repas pour la journée. Sur le parcours, au niveau de certains points de contrôle, des ravitaillements en eau et nourriture seront assurés. Ces lieux seront indiqués sur les road books. En dehors des points de ravitaillement, les équipes seront autonomes et devront transporter et gérer leurs réserves d'eau et de nourriture.

2.4 Fin d'épreuve

La fin des épreuves est fixée à 17h00. Les résultats de l'étape et les évolutions du classement final seront communiqués sur papier chaque soir, sur le lieu d'hébergement.

Les équipes ayant pris trop de retard sur une étape seront rapatriées sur le lieu d'arrivée.

Les causes de mise hors course : Non port du casque, non respect des stoppeurs, du code de la route, des consignes de sécurité, des autres concurrents, de la propreté du parcours et des lieux d'accueil (parc VTT, arrivée). Non respect de l'environnement, détériorations diverses (biens publics ou privés, passage dans des propriétés privés, jardins, cultures, plantations, etc.), toute tentative de tricherie avérée.

2.5 Classement

Le classement des étapes n'est pas effectué au temps mais au nombre de points.

Les points de l'étape sont calculés sur la base de l'ordre d'arrivée mais aussi sur les bonus et pénalités accumulés sur le parcours.

1^{ère} équipe arrivée : 15 pts 2^{ème} : 12 pts 3^{ème} : 10 pts
4^{ème} : 5 pts 5^{ème} : 2 pts

Malus : balises non trouvées, équipe non arrivée après 17h, abandon d'une partie de l'équipe...

Bonus : gagnant du challenge développement durable...

L'équipe qui compte le plus de points à la fin du séjour remporte le raid.

Article 3 : Les concurrents

3.1 Constitution des équipes

L'inscription au RAIDY TO GO se fait par équipe de 5 + 1 adulte accompagnateur. Les inscriptions sont ouvertes à tous les jeunes âgés de 15 à 17 ans (nés entre le 31/07/1994 et le 31/07/1997). La mixité n'est pas imposée mais certains avantages pourront être donnés aux équipes mixtes, selon les épreuves. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 15 octobre 2011 et ce jusqu'au 31 décembre 2011 : seules les équipes ayant fourni l'ensemble des documents demandés avant la date butoir prendront le départ. Une équipe est considérée comme inscrite dès lors qu'elle a renvoyé les documents suivants (et ce pour chaque participant) : la fiche d'inscription complétée et signée + l'acompte de 30 %.

Ensuite d'autres documents seront à fournir : le certificat médical de non contre indication à la pratique multi activités ou épreuves combinées de moins d'un an ou une photocopie de la licence UFOLEP ou d'une autre fédération sportive française de sport de nature (FFS, FFME, FFCO, FFC, FFCT, FFRP...) en cours de validité + le règlement signé par les participants, les frais de participations (70 % restant par chèque à l'ordre de l'UFOLEP IDF). Ces documents sont indispensables pour valider votre inscription.

Si un membre d'une équipe doit abandonner pour quelque raison que ce soit, ou si l'équipe est contrainte de se présenter au raid avec seulement 4 participants, le groupe pourra participer de la même façon que les autres à l'aventure (aucun désavantage, aucune sanction).

L'accompagnateur de l'équipe doit être titulaire de la carte professionnelle et doit avoir les qualités physiques et d'encadrement pour accompagner son groupe sur et en dehors des épreuves.

3.2 Autorisations

Chaque équipe devra aussi fournir pour chaque jeune une autorisation parentale quant à la participation au raid acceptant ainsi tous les risques liés à la pratique sportive. Pour leur sécurité, chaque adolescent devra fournir une fiche sanitaire dûment remplie.

Droit à l'image : durant le raid, des vidéos et des photos seront réalisées. Une autorisation sera à signer par les représentants légaux des enfants, autorisant ainsi les organisateurs à exploiter les images, vidéos et photos collectives et individuelles lors du raid sans contrepartie de quelque ordre que ce soit. Un DVD sera offert à chaque participant dans les semaines suivant la fin du raid. Nous nous engageons à exploiter les images des participants sans porter atteinte à leur vie privée et sans leur porter préjudice.

Les jeunes devront quitter le territoire français pour 4 jours, ils devront alors avoir en leur possession une autorisation parentale de sortie du territoire (+ une carte nationale d'identité). Cette autorisation doit être demandée à la mairie du domicile par les parents de l'enfant mineur.

3.3 Aptitudes physiques

Les organisateurs laissent le soin au responsable de l'équipe (personne majeure) de s'assurer que chaque participant dispose des aptitudes physiques et comportementales minimum requises pour réaliser les épreuves sans se mettre ou mettre les autres en danger.

Chaque concurrent doit : savoir nager, savoir faire du vélo, avoir une activité physique régulière, connaître les principales règles de sécurité de la pratique sportive et de la vie en collectivité.

Les équipes recevront 6 mois avant le début du raid un plan de préparation physique pour se préparer de façon active aux différentes épreuves. L'ufolep du département pourra, en cas de besoin vous assister et vous conseiller.

Article 4 : Commodités

4.1 Matériel

Le matériel sportif est fourni par l'organisateur. Chaque concurrent se verra remettre 3 chasubles, chaque équipe portera le même chasuble et le même numéro. Les trousse de secours seront aussi fournies par l'organisateur.

Une caution de 200 € par personne sera demandée pour le respect du matériel prêté (tentes, rollers, vélos...). Elle devra être impérativement parvenue à l'organisateur avant le départ et vous sera naturellement restituée à la fin du raid, si aucun dégât et détérioration ne sont observés.

Chaque concurrent devra se munir de : 2 paires de basket (running), une casquette ou chapeau, une gourde, un sac de couchage, un sac à dos sport, des affaires de rechanges pour 15 jours.

Chaque équipe devra avoir en sa possession un téléphone portage chargé.

Matériel interdit : tout moyen de positionnement type GPS, armes, alcool, drogues, substances dopantes.

4.2 Hébergement

Les hébergements pour toutes les équipes sont prévus, parfois en tente, parfois dans des structures en dur. L'organisateur prend en charge l'ensemble des nuits du 17 juillet au 31 juillet 2012. Si les équipes doivent bénéficier d'un hébergement pour la nuit du 16 au 17 juillet ou du 31 au 1^{er} août, il sera à leur charge. Dans ce cas, les

équipes doivent prévenir les organisateurs au cas où d'autres groupes soient dans la même situation.

4.3 Restauration

Tous les repas et ravitaillements seront fournis par l'organisateur, du 17 juillet midi au 31 juillet midi. Pour un plus grand respect de l'environnement et dans un objectif de valorisation des territoires, les repas servis seront issus des producteurs locaux et/ou biologiques et/ou issus du commerce équitable.

Durant l'ensemble des épreuves, tous les participants s'engagent à se nourrir et à s'hydrater régulièrement dans la journée.

4.4 Tarif

Le prix par personne s'élève à 890 €, soit 5340 € par équipe.

Ce prix comprend : l'hébergement, les repas, le matériel, le séjour sur Londres, les transports (du départ de Paris au retour de Paris). Un acompte de 30 % est demandé à l'inscription. Le reste du règlement étant à faire parvenir avant le 29 février.

4.5 Londres

Les concurrents passeront 4 jours (3nuits) à Londres. Durant cette période, ils devront respecter les lois relatives à ce pays ainsi que les consignes de sécurité relatives au déroulement des Jeux Olympiques.

Chaque personne doit avoir en sa possession une carte nationale d'identité ou un passeport valide. Pour les mineurs, une autorisation parentale de sortie du territoire est nécessaire.

Article 5 : assurance

Chaque participant doit avoir souscrit une assurance de sécurité civile. De son côté, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance avec l'organisme dont il est rattaché.